

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 1^{er} février 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 1^{er} février 2023 a arrêté **sept** projets de délibération du Congrès, **une** délibération du gouvernement, adopté **15** arrêtés et examiné **54** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava, de Thierry Santa, avec le contreseing de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération approuvant la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public (GIP) « Technopole de la Nouvelle-Calédonie ».

L'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) a été créée en 1995 sous forme associative avec pour objet de promouvoir le développement de l'économie calédonienne, notamment à l'international. Elle a été complétée en 2011 d'une technopole intervenant dans les milieux marin et terrestre, puis en 2014 d'un incubateur et d'un accélérateur d'entreprises innovantes, en 2016 d'un centre technique d'expérimentations maraîchères et en 2017 d'un pôle agroalimentaire. L'activité de coopération régionale s'est progressivement achevée au 31 décembre 2016, assurée dorénavant en intégralité par le service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCREE). L'ADECAL est composée de membres de droit (l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces) et de personnes physiques ou morales ayant adhéré aux statuts (les chambres consulaires, les sociétés d'économie mixte de développement

économique des provinces, la Banque calédonienne d'investissement (BCI), l'institut de recherche et de développement (IRD), le conseil économique social et environnemental (CESE), ENERCAL, la fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC), le MEDEF, le comité local du Pacific Economic Cooperation Council (PECC) et le comité territorial des conseillers du commerce extérieur).

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2021, les membres de l'ADECAL ont acté la transformation de l'association en GIP local, renommé « Technopole de la Nouvelle-Calédonie ». Celui-ci reprend tous les droits et obligations de l'ADECAL. Ses membres demeurent les personnes morales publiques et privées de l'actuelle association, auxquels pourra se joindre toute personne morale dont l'activité peut contribuer aux missions du GIP. La délibération prévoit donc l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie au GIP.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération autorisant un échange sans soulte, de diverses parcelles entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud. Elles sont situées sur la commune de Bourail, au lotissement Bellevue.

À titre de régularisation foncière, la Nouvelle-Calédonie cède à titre gratuit à la province Sud, trois parcelles, (1,52 ares au total). En échange, la province Sud cède à titre gratuit à la Nouvelle-Calédonie trois parcelles (7,97 ares au total).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit, de deux parcelles au profit de la ville de Nouméa.

Les parcelles concernées par cette régularisation foncière se situent à la Vallée-du-Tir, entre la rue Georges-Clémenceau et le pôle technique de la province Sud (6,78 ares) et au niveau de la rue Gervolino, dans la zone de l'aérodrome de Magenta (12 ares).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération autorisant un échange sans soulte de terrains entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, la Nouvelle-Calédonie cède à titre d'échange, à la province Sud, deux parcelles d'une superficie totale de 9,65 ares, situées à la Vallée-du-Tir, à Nouméa. Une partie de l'emprise constituant l'entrée charretière du site provincial sera mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie afin de conserver les parkings pour son administration. En échange, la province Sud cède une parcelle de 71 centiares, située également à la Vallée-du-Tir.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant résolution de l'acte de cession d'un lot appartenant à la commune de La Foa.

La Nouvelle-Calédonie avait cédé à titre gratuit, par acte administratif n° 54 du 21 février 1983, une parcelle de 20,3 hectares au profit de la commune de La Foa, sous condition de l'implantation d'une déchetterie publique intercommunale La Foa - Farino.

La déchetterie prévue ayant été construite sur un autre terrain appartenant à la commune, le terrain cédé en 1983 retourne au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération approuvant la convention d'assistance relative au concours de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour l'exercice du contrôle des assurances en Nouvelle-Calédonie et habilitant le président du gouvernement à la signer.

Afin d'anticiper le cas d'une entreprise d'assurance ayant son siège social implanté dans un pays avec lequel la Nouvelle-Calédonie n'aurait pas d'accord de coopération, le texte prévoit qu'une convention d'assistance entre la Nouvelle-Calédonie et l'ACPR puisse être conclue pour permettre une étude de solvabilité de la société par l'ACPR.

→ Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total de 10,4 millions de francs à diverses associations pour la construction de maisons communes en tribus.

Pour rappel, en 2020, 40 millions de francs de subvention avaient été accordés à six associations. Sur cette somme, 29,6 millions de francs ont été exécutés. Du fait des restrictions budgétaires, aucun crédit d'investissement relatif au programme des maisons communes n'a été inscrit au budget primitif 2022. Le reliquat d'un montant de 10,4 millions de francs a pu être inscrit dans le cadre de la décision modificative du budget principal en date du 20 octobre 2022. Il s'agit donc de solder ce reliquat.

Les six associations bénéficiaires de ces subventions sont tenues de fournir un compte-rendu des sommes attribuées et des travaux réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de versement.

Demandeur	Subvention accordée	Reste à payer	Objet de la subvention
Association Boavado	4 000 000	400 000	Maison commune, au lieu-dit Boavodo, tribu de Tiabet, à Poum
Association du Conseil du district Nagee	5 000 000	500 000	Maison commune du district de Bayes, à Poindimié
Association Kavégu	6 000 000	3 000 000	Maison commune de la tribu de St-Adolphe, à Pouébo
Association Du re sinapi	10 000 000	5 000 000	Maison commune de la tribu de Tawainedre, à Maré
Association Hnajolen	10 000 000	1 000 000	Maison commune de la tribu de Wassaudjeu, à Ouvéa
Association Ayoï	5 000 000	500 000	Maison commune de la tribu de Youati, à l'île des Pins.
	40 000 000	10 400 000	

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau et de Yannick Slamet, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le calendrier scolaire 2024 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics de la Nouvelle-Calédonie.

Calendrier scolaire 2024	
Rentrée scolaire des enseignants	Vendredi 9 février
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 12 février
Vacances 1 ^{ère} période	Samedi 30 mars au dimanche 14 avril
Vacances 2 ^e période	Samedi 1 ^{er} juin au dimanche 16 juin
Vacances 3 ^e période	Samedi 3 août au dimanche 18 août
Vacances 4 ^e période	Samedi 5 octobre au dimanche 20 octobre
Début des vacances d'été	Samedi 14 décembre

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'imprimé de déclaration des ressources des travailleurs indépendants dans le cadre du régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM).

La nouvelle rubrique fiscale « revenu de capitaux mobiliers » indiquant le « montant des revenus distribués » a été ajoutée en ligne 10.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé l'arrêté n° 2022-2341/GNC du 12 octobre 2022 autorisant un étudiant en chirurgie-dentaire à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentaire à titre de remplaçant, pour une période allant jusqu'au 7 avril 2023, date à laquelle l'étudiant termine sa période de remplacement.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a instauré des mesures obligatoires de surveillance et de prévention mises en œuvre pour éviter la diffusion du scarabée *Oryctes rhinoceros*.

L'*Oryctes rhinoceros*, communément appelé scarabée rhinocéros, est un ravageur originaire du Sud-est asiatique, introduit en Nouvelle-Calédonie en 2019. Il s'attaque majoritairement aux palmiers et aux cocotiers qu'il tue en se nourrissant de leur cœur. Cette espèce représente donc une menace pour la biodiversité calédonienne, mais aussi pour la filière coprah à Ouvéa.

Malgré le premier programme d'éradication mis en œuvre de 2019 à 2021 et les actions de surveillance et de piégeage menées en 2022, force est de constater que la zone infestée initialement identifiée de Bouraké à la Tamoà, s'étend désormais sur la Grande Terre. Des spécimens de scarabée rhinocéros ont notamment été détectés à Nouméa et à La Foa. Les données de terrain ayant conclu à l'impossibilité d'éradiquer ce ravageur, il est donc nécessaire d'adapter la stratégie pour concentrer les actions menées sur la communication et la sensibilisation en zone infestée, la surveillance des sites à risque tels que les aéroports, aérodromes et ports, afin de protéger les îles et notamment les Loyauté, ainsi que les pays voisins qui sont encore indemnes.

Toute détection de scarabée suspect quel que soit son stade biologique, ou de symptôme caractéristique de sa présence sur une plante hôte, sur l'une des îles Loyauté, l'île des Pins, Bélep et Tiga, doit immédiatement être déclarée au service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Pour éviter que les scarabées rhinocéros infestent ces îles, l'envoi de cocotiers, de palmiers, de compost produit sur la Grande Terre et de tout autre substrat de reproduction en provenance de la Grande Terre vers ces îles est interdit, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le SIVAP. L'import de végétaux, autres que les cocotiers et les palmiers, vers les îles sont restreints à la seule voie maritime via le fret des compagnies maritimes. Un maximum de cinq litres de substrat de transport par plant est toléré. Néanmoins, tout envoi doit être accompagné d'une autorisation du SIVAP, délivrée à l'issue d'une inspection favorable des plants et du substrat. Ces autorisations doivent être mises à disposition aux usagers par les opérateurs de fret maritime.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur l'indemnisation des pluies du 11 au 13 juillet 2022, du 23 juillet 2022 et du 16 au 18 août 2022 et a statué sur une indemnisation complémentaire pour le cyclone tropical DOVI du 10 février 2022.

À la suite des intempéries du 11 au 13 juillet, du 23 juillet et du 16 au 18 août 2022 et en application de l'arrêté n° 2022-2133/GNC du 14 septembre 2022 et de l'arrêté n° 2022-1985/GNC du 24 août 2022, une commission des calamités agricoles s'est tenue le 1^{er} septembre 2022 pour traiter de la reconnaissance des trois sinistres comme calamité agricole et du versement d'un premier acompte. Une seconde commission s'est tenue le 10 novembre 2022 pour traiter de leurs indemnisations.

Le montant total des indemnisations pour les trois sinistres a été établi à 232 655 213 francs. Trois acomptes ont été versés pour un montant total de 109 988 913 francs. Le solde des indemnisations a été préfinancé par la caisse d'assurance mutuelle agricole (CAMA) sur emprunt auprès de la caisse de crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'association conseil du cheval de Nouvelle-Calédonie en qualité d'organisation professionnelle agricole (OPA).

Le conseil du cheval de Nouvelle-Calédonie regroupe 23 structures associatives dont l'objet concerne un ou plusieurs secteurs d'activité de la filière équine calédonienne sur l'ensemble du territoire. Une des missions de cette association est notamment la mise en œuvre et la conduite d'un observatoire de cette filière.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-21/GNC du 18 janvier 2023 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de textes concernant la désignation d'un rapporteur pour l'avant-projet de loi du pays relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré du bureau du Congrès le projet de délibération portant création du haut-conseil de l'animation socio-éducative.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Kristina Chaliot-Wemama en qualité de directrice de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Priscillia Sidik en qualité de directrice par intérim de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie pour une période de six mois.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Brice Kiener en qualité de directeur par intérim du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Nadine Lespinasse en qualité de chef du service des systèmes informatisés des ressources humaines de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2587/GNC du 16 novembre 2022 constatant la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

Inès Kouathé a été désignée pour remplacer Ithupane Tiéoué en tant que suppléante au sein du COSS de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2021-1361/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, des actions en faveur de la solidarité, du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la promotion internationale du tourisme, des relations extérieures en lien avec le président et des relations avec le conseil économique social et environnemental.

À la suite de la démission de Joseph Manauté en qualité de membre du 17^e gouvernement, ce dernier est remplacé par Stevens Kaouda pour siéger en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration et au comité de pilotage du conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud ».

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **9** demandes de titre de séjour. Il a accordé **35** autorisations de travail, **9** renouvellements d'autorisation de travail et **une** modification d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.